

Historique de l'observatoire

Suite aux inondations catastrophiques des 8 et 9 septembre 2002 ayant affecté la quasi totalité du Gard, le Conseil Général du Gard a développé une politique globale de lutte contre les inondations adoptée dans le « Schéma Départemental de Prévention contre les inondations » le 16 décembre 2003 (« Plans Bachelot »¹)

Face à la vulnérabilité de l'ensemble du territoire gardois vis à vis du risque inondation, il est apparu pertinent de créer un observatoire du risque « Inondation » visant à améliorer les connaissances et renforcer la culture du risque dans ce domaine.

A notre connaissance, la création d'un observatoire sur le risque Inondation est une action innovatrice dans notre pays (« une première en France »).

Cette démarche, impulsée par le Conseil Général, se développe en partenariat avec les services de l'Etat :

- Direction Départementale de l'Équipement (DDE)
- Direction Régionale de l'Environnement du Languedoc-Roussillon (DIREN)
- Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement du Languedoc Roussillon (DRIRE)
- Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF)
- Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE)
- Service Interministériel de Défense et de la Protection Civile (SIDPC) – Préfecture du Gard

et les syndicats de bassins versants.

L'observatoire a pour vocation d'être un outil de:

- Connaissance sur l'état du risque.
- Observation sur l'évolution de ce risque.
- Évaluation et Aide à la décision pour la mise en œuvre des stratégies de prévention et de sensibilisation auprès du public

Ses principaux objectifs sont :

- Connaître l'état du risque sur l'ensemble du territoire concerné (bassins versants des principaux cours d'eau gardois).
- Suivre l'avancement des différentes actions mises en œuvre pour la réduction et la prévention des risques, en particulier celles inscrites dans les « Plans Bachelot ».
- Évaluer les résultats de l'action publique et la réorienter au besoin.
- Améliorer la connaissance, diffusion et information sur l'existence des zones exposées au risque « inondation ».
- Sensibiliser les collectivités sur l'intérêt d'intégrer le risque inondation à tous les niveaux de planification en particulier dans l'aménagement territorial.

¹ Le Conseil général du Gard a répondu présent à l'appel à projet lancé en octobre 2002 par Mme Roselyne BACHELOT, Ministre de l'Écologie et du Développement Durable. Parmi les 34 bassins versants retenus, deux se situent sur le territoire gardois : le bassin versant des Gardons et celui du Vidourle qui s'étend également sur le département de l'Hérault.